



## Délibération du conseil municipal Séance du 4 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

**Présents :** Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

**Excusés**

**Avec pouvoir:** Noémie BIMOS, conseillère municipale, pouvoir donné à Stéphane PONTHEU ; Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY ; François GÉRENTET, conseiller municipal, pouvoir donné à Véronique DOCK ; Marie-Claire LIORÉ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ; Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Jessie MÉAN a été nommée secrétaire de séance.

### **2025-11-04 Dénomination de voies dans le cadre de la certification de la Base Adresse Locale (BAL).**

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS),

**Vu** le décret n° 2022-1091 du 11 août 2022 relatif à la gestion des adresses par les communes,

**Vu** la nécessité de mettre en qualité la Base Adresse Locale (BAL) de la commune en vue de sa certification,

**Considérant que** la dénomination des voies est une compétence exclusive du Conseil Municipal,

**Considérant que** la présente dénomination vise à faciliter l'identification des voies, améliorer l'accès aux services publics, et garantir la cohérence du référentiel d'adresses,

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de nommer les voies suivantes :

Désignation actuelle	Nouvelle Dénomination	Type de voie
Impasse des Chasseurs – Impasse 1	Impasse des Pêcheurs	Impasse
Lotissement APRR	Rue du Péage	Rue
Lotissement Château Terry	Rue de Château Terry	Rue
Lotissement la Côte Perrière	Rue de la Côte Perrière	Rue
Lotissement Les Sycomores	Impasse des Sycomores	Impasse
Lotissement Les Verts Prés	Rue des Verts Prés	Rue
Lotissement les Verts Prés – Impasse 1	Impasse du Chane	Impasse
Lotissement les Verts Prés – Impasse 2	Impasse de Grand Pré	Impasse
Lotissement le Parc des Chênes – Impasse 1	Impasse des Frondaisons	Impasse
Lotissement le Parc des Chênes – Impasse 2	Impasse du Grand Chêne	Impasse

Lotissement le Parc des Chênes - Impasse 3	Impasse de l'Érable	Impasse
Lotissement le Parc des Chênes - Impasse 4	Impasse du Chêne Liège	Impasse
Lotissement le Parc des Chênes - Impasse 5	Impasse des Ramures	Impasse
Lotissement le Parc des Chênes - Impasse 6	Impasse du Cyprès	Impasse
Lotissement le Parc des Chênes - Impasse 7	Impasse des Écorces	Impasse
Lotissement le Parc des Chênes - Impasse 8	Impasse des Feuilles d'Or	Impasse
Platéron	Rue du Platéron	Rue
Rue Centrale - Impasse 1	Impasse de la Ravière	Impasse
Rue Centrale - Impasse 2	Impasse de la Roche	Impasse
Rue Centrale - Impasse 3	Impasse de la Morelle	Impasse
Rue Centrale - Impasse 4	Impasse des Jardins Secrets	Impasse
Rue Centrale - Impasse 6	Impasse du Centenaire	Impasse
Rue Centrale - impasse 8	Impasse Nouvelle	Impasse
Rue de Jons - Impasse 1	Impasse de la Ferme	Impasse
Rue de la Chapelière - Impasse 1	Impasse de la Chapelière	Impasse
Rue de la Tuilière - Impasse 1	Impasse des Loriots	Impasse
Rue de Lyon - Impasse 1	Impasse Pugneux	Impasse
Rue de Lyon - Impasse 2	Impasse des Colibris	Impasse
Rue de Lyon - Impasse 3	Impasse des Fauvettes	Impasse
Rue de Lyon - Impasse 4	Impasse des Mésanges	Impasse
Rue de Lyon - Impasse 5	Impasse des Rossignols	Impasse
Rue de Saint Maurice - Impasse 1	Impasse des Quatre Chemins	Impasse
Rue de Saint Maurice - Impasse 2	Impasse de la Combe	Impasse
Rue de Saint Maurice - Impasse 3	Impasse des Cottetes	Impasse
'998' rue du Platéron	Impasse du Cottey	Impasse
Rue du Stade - Impasse 1	Impasse de l'Orée des Losnes	Impasse
Rue du Stade - Impasse 2	Impasse du Vieux Château	Impasse

Accusé de réception en préfecture  
001-210100277-20251104-DE-20251104-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2025  
Date de réception en préfecture : 13/11/2025

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL) sur la plateforme nationale [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr) et de transmettre les informations aux services concernés (La Poste, SDIS, INSEE, etc.).

**AUTORISE** l'apposition de la signalétique correspondante sur les voies concernées.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à la Préfecture et publiée conformément aux dispositions réglementaires.

Le 4 novembre 2025

Patrick MÉANT,  
Le Maire



**Nombre de conseillers :**

En exercice : .....22  
Présents : .....16  
Votants : .....22